

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>FINANCES PUBLIQUES</p>
<p>DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Direction régionale des Finances publiques de La Réunion 7 avenue André Malraux CS 21015 97744 ST DENIS CEDEX 9</p>	<p>Saint-Denis, le 1er décembre 2023</p>

Décision de délégation spéciale de signature pour le Pôle Pilotage et Ressources

L'administrateur de l'État du grade transitoire, directeur régional des finances publiques de La Réunion

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret en date du 3 octobre 2023 portant nomination de **M. Ludovic ROBERT**, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de La Réunion ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Ressources Humaines Formation professionnelle et Concours :

Mme Marie-Claire CHANARD, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division Ressources Humaines-Formation professionnelle et Concours, pour toutes affaires ressortissant de sa division, en complément des délégations spécifiques accordées en matière d'ordonnancement secondaire.

Mme Armelle BLANC, inspectrice des finances publiques, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, demandes de renseignements, accusés de réception des demandes de mutation interne et de validation de services, les certifications de service fait ;
- les attestations relatives aux agents ;
- les réponses négatives aux demandes d'emploi ;
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont elle a la charge, à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse ;
- les procès-verbaux des commissions impliquant le service des Ressources Humaines auxquelles elle est habilitée à me représenter ;

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Armelle BLANC**

- **Mme Audrey BEGUE**, contrôleuse des finances publiques,
 - **Mme Isabelle CADI**, contrôleuse des finances publiques,
 - **Mme Marie HILDERAL**, contrôleuse des finances publiques,
 - **Mme Isabelle MARIE** contrôleuse principale des finances publiques,
 - **M. Christophe MOREAU**, contrôleur des finances publiques ,
 - **M. Kevin VELIA**, contrôleur des finances publiques,
- et
- **Mme Tatiana LUCE**, agente des finances publiques,

Reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les bons individuels de transport dans le cadre du marché relatif à la fourniture de titres de transport aérien, les ordres de mission et les états de frais de déplacement dans l'application FDD (Frais De Déplacement) sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Mesdames Magali CHAVASSEAU et **Nathalie JAOUEN**, inspectrices des finances publiques, pour signer dans la limite de leurs attributions :

- les contrats de recrutement des volontaires de service civique et des apprentis ;
- les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception ; demandes de renseignements ;
- les convocations aux formations ;
- les convocations des surveillants de concours ;
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont elle a la charge, à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

Mme Sarah MANSARD, contrôleuse des finances publiques et **M. Fabrice ALAMICHEL**, contrôleur des finances publiques, et en leur absence, **Mme Marie ZETTOR**, agente des finances publiques reçoivent délégation spéciale à l'effet de signer les bordereaux d'envoi, les accusés de réception des sujets et les lettres aux praticiens agréés sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

2 - Pour la Division Budget Logistique Immobilier :

M. Pierre DARRIGADE, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Budget logistique immobilier, pour toutes affaires ressortissant de sa division, en complément des délégations spécifiques accordées en matière d'ordonnancement secondaire.

M. Eric BOURAU, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division Budget logistique immobilier, pour toutes affaires ressortissant de sa division, en complément des délégations spécifiques accordées en matière d'ordonnancement secondaire.

M. René GRONDIN, inspecteur des finances publiques, responsable du Service Budget – Achats, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les courriers simples, récépissés, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces ;
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse ;
- les procès-verbaux des commissions impliquant le service " Budget – Achats " auxquelles il est habilité à me représenter.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. René GRONDIN**,

- **Mme Déborah MAILLOT**, contrôlease des finances publiques,
 - **M. Didier BOYER**, contrôleur des finances publiques,
 - **M. Jérôme PAYET**, contrôleur des finances publiques,
- reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que **M. GRONDIN**, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

M. Thomas BARRET, inspecteur des finances publiques, responsable du service « logistique, immobilier » pour signer dans la limite de ses attributions :

- les courriers simples, récépissés, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces ;
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont elle a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse ;
- les procès-verbaux des commissions auxquelles il est habilité à me représenter.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thomas BARRET**, **Mme Marie-Manuela GRONDIN**, **M. Philippe NARANAYASSAMY**, **M. André TREMBLIN**, contrôleurs des finances publiques reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que **M. Thomas BARRET**, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

M. Thierry CHAVASSEAU, inspecteur des finances publiques à la division Budget logistique immobilier, pour signer dans la limite de ses attributions :

- les courriers simples, récépissés, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces ;
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse ;
- les procès-verbaux des commissions auxquelles il est habilité à me représenter.

3- Pour la Division Stratégie et Contrôle de gestion :

M. Eric BOURAU, Inspecteur divisionnaire, pour toutes affaires ressortissant de l'ensemble de la division (stratégie et contrôle de gestion).

4- Pour me représenter aux commissions de réforme :

M. Jean-Christophe DECUPERE, contrôleur principal des finances publiques, Assistant de prévention.

Cette délégation de signature abroge et remplace celle consentie en date du 18 octobre 2023.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Ludovic ROBERT

